Annexe 1

MODALITES NOTATION 2009 - 2010

CORPS	AGREGES	CERTIFIES	Profs d'EPS et Chargés d'Ens.	PLP	Adjoints d'Ens.	PEGC	CPE	СОР
ECHELLE DE NOTATION	40	40	D'EPS 40	40	100	20	20	20
	Augmentation maximale possible d'un demi-point jusqu'à 39 Augmentation maximale possible de 0,1 point à partir de 39				Augmentation en demi-points exclusivement	En dixièmes de point exclusivement	L'augmentation moyenne	L'augmentation moyenne
AUGMENTATION							0,20 jusque 19	0,20 jusque 19
							0,10 au dessus de 19	0,10 au dessus de 19
	Toute augmentation supérieure à 0,5 point en deçà de 39 ou supérieure à 0,1 point au-delà de 39 devra être justifiée par un rapport motivé. De même, pour toute proposition de note hors grille de référence.					Toute augmentation de note supérieure à 0,1 au-delà de la moyenne de l'échelon devra donner lieu à un rapport motivé	au dessus de 19 (maximum 0,30 point) devront	Toute augmentation supérieure de 0,20 en deça de 19 (maximum 0,50 point) et toute augmentation supérieure à 0,1 au dessus de 19 (maximum 0,30 point) devront donner lieu à un rapport motivé
REFERENCES	Note après péréquation 2008/2009. Echelon au 31/08/09 et par reclassement au 1/09/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/08 et par reclassement au 1/09/08	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09	Note rectorale 2008/2009. Echelon au 31/08/09